

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 3 mai. — Le duc d'Orléans est attendu demain au soir à l'hôtel de Grillon, Albemarle-street. Des ordres ont été expédiés au commandant militaire de Douvres, le marquis de Douro, aux autorités de cette ville, de recevoir le prince avec tous les honneurs dus au fils aîné d'une des principales têtes couronnées de l'Europe. Le duc est accompagné des généraux Baudrand et Marbot, chef de camp, et de deux officiers d'ordonnance. On dit aussi que le duc de Valençay, fils de la duchesse de Dino, autrefois attaché à l'ambassade du prince de Talleyrand, fera partie de la suite de S. A. R.

— Par suite de la décision relative aux taxes sur les maisons et fenêtres, et du mécontentement général qu'elle a produit, les habitants des paroisses de St-André, de Holborn et de St-George, ont tenu jeudi une assemblée pour prendre en considération les mesures qu'il sera nécessaire d'adopter dans ces circonstances. M. W. Tooke, membre du parlement, y présidera.

— M. Waghorn, qui a été long-temps au service de la compagnie des Indes, se trouve dans ce moment à Alexandrie, son objet étant d'établir, par l'Égypte, une communication entre l'Europe et l'Inde.

— D'après un journal de Kilkenny, *le Modérateur*, la transition dans ce comté, de l'état de troubles et de désordre à celui d'une tranquillité apparente, est telle qu'on peut à peine la concevoir. On ajoute que ce n'est pas l'opération du bill qui a produit ce résultat, mais seulement les appréhensions qu'il a inspirées aux perturbateurs, quant ils ont vu que le gouvernement voulait sérieusement maintenir la paix publique.

— Le gros navire l'Hibernia, allant de Liverpool à la Nouvelle-Galles-du-Sud, a pris feu le 5 février; les flammes se sont propagées avec tant de célérité qu'on n'a pu transporter qu'une très-petite quantité de vivres dans la chaloupe, où se sont réfugiés environ 80 des 200 individus qui étaient à bord. Après avoir souffert les plus grandes privations, ces quarante-vingts malheureux ont été rencontrés par deux navires qui les ont conduits à Rio-Janeiro, où ils sont arrivés le 21 février.

FRANCE.

Paris, le 4 mai. — A sept heures et demie, S. A. R. M. le duc d'Orléans, accompagné des généraux Beaudrand et Marbot, et de M. de Montguyon, officier d'ordonnance, est parti pour Londres.

— Le ministre de Prusse a remis ce matin au duc de Broglie la réponse du roi de Hollande à une note du cabinet de Berlin sur les dernières questions posées à M. Dedel à Londres : le cabinet de Berlin paraît marcher d'accord avec les cours de France et d'Angleterre pour mettre un terme à ces interminables débats; mais les documens récemment reçus de Londres et de La Haye, laissent peu d'espoir à une solution pacifique : la neutralité stipulée par l'article 1^{er} du traité du 15 novembre fait aujourd'hui l'objet de très-grandes difficultés; le roi de Hollande, qui trouve de l'écho en certains lieux, refuse maintenant à la reconnaissance de la Belgique.

— Hier, à l'occasion de la fête de Sa Majesté, M. le duc de Broglie a donné un grand dîner à tous les membres du corps diplomatique. Tous les convives étaient en grand uniforme. M. le comte Pozzo Borgo, ambassadeur de Russie, a porté un toast à la santé de S. M. le roi des Français.

— Avant-hier, à une heure, M. le chevalier de Rocha, ministre plénipotentiaire du Brésil, a remis au roi en audience particulière la lettre du cabinet de son gouvernement, en réponse à la notification du mariage du roi des Belges avec la princesse Louise.

— Par ordonnance du 30 avril, rendue sur le rapport de M. le ministre du commerce et des travaux publics, ont été nommés officiers de la légion d'honneur :

MM. Ingres et Granet, peintres; Mathieu de Dombasles, directeur de la ferme modèle de Roville, et Vincent, directeur de l'école des arts et métiers de Châlons.

Le roi, par une ordonnance en date du même jour, rendue sur le rapport du ministre, a nommé chevaliers de l'ordre royal de la légion d'honneur :

MM. Caminade, Saint-Evre, Alfred, Johannot, Boilly, peintres; Rude, Barye, Duret, sculpteurs; Ludovic Vitel, inspecteur-général des monuments historiques; Edouard Bertin, inspecteur des beaux-arts; Alfred de Vigny, Jal, hommes de lettres; Henri Didot, imprimeur.

— Le prochain voyage de M. Teste en Hollande a vivement excité la curiosité publique. Il paraît que le député cache avec soin les véritables motifs qui l'engagent à se rendre à La Haye. Il prétend que des affaires particulières l'appellent dans cette ville, mais comme il a eu depuis un mois de fréquentes entrevues avec le ministre des affaires étrangères, on doit croire qu'il est chargé d'une mission diplomatique auprès du roi de Hollande. Du reste il est bien possible qu'on lui refuse tout accès en Hollande, ainsi qu'il est arrivé déjà il y a quelques mois à un autre diplomate français.

— On assure aujourd'hui que des ordres avaient été expédiés à Brest et à Toulon pour le départ immédiat de tous les navires disponibles dans ces deux ports, auxquels rendez-vous est assigné dans les eaux de Navarin du 15 au 20 mai.

— Les journaux de Lyon et les lettres particulières arrivées aujourd'hui annoncent la cessation complète des troubles.

— Les ordonnateurs du banquet patriotique de Lyon ne veulent point avoir le dernier avec les autorités de la ville; si l'on en croit un avis qu'ils ont fait insérer dans *le Précurseur*, ce banquet aurait lieu le 12 au lieu du 5 mai.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« La chambre des députés a voté la loi de l'instruction primaire à la majorité de 249 voix contre 7. Jamais loi, si nous en exceptons les lois d'intérêt local, n'a été votée avec un pareil accord. C'est un hommage à rendre au mérite de cette loi faite avec un soin si consciencieux, avec un zèle si ardent pour les véritables intérêts du peuple; c'est une justice aussi rendue au ministre de l'instruction publique. Il a en politique des adversaires, des ennemis même; mais quand il s'agit d'instruction et d'études, tout le monde, d'un commun consentement, reconnaît la compétence de M. Guizot; tout le monde voit avec confiance le sort de la jeunesse remis entre ses mains. »

— Le projet de loi sur l'amortissement que M. Humann a annoncé hier dans sa lettre à la chambre doit être présenté incessamment, a principalement pour but d'écartier l'amendement de M. Lafitte, qui a pour objet, en éloignant le nouvel impôt sur les boissons, de combler le déficit de 1834 qu'on évalue à 50 millions; 2^o de dégrever les contribuables de 35 millions et de ne plus les rendre tributaires de la Bourse en rachetant à 150 fr. ce qui ne vaut que 100 fr.; 3^o enfin, d'éviter le nou-

vel emprunt de cent millions pour les travaux publics. Puisse la chambre s'arrêter aux mesures onéreuses pour le pays?

— Dans la séance de la chambre des députés du 4 mai. M. Bavoux a reproduit sa proposition relative au divorce, adoptée à la dernière session, mais morte dans son voyage de la chambre des députés au Luxembourg. La discussion sur la prise en considération est renvoyée à samedi prochain.

— Les lettres de Vienne du 24 avril annoncent que la Russie a offert et conseillé au sultan de prendre à son service quelques divisions de ses troupes, et parlent de la protestation adressée à cet égard par les ambassadeurs de France et d'Angleterre; les indemnités réclamées par la Russie s'élèvent à 150 millions de roubles; on les dit réglées par une convention récemment passée avec le sultan.

— On dit qu'une épidémie s'est déclarée sur la flotte russe dans les Dardanelles.

— Voici les dernières nouvelles de Porto; elles vont jusqu'au 24 avril.

Le fort de Monte-Cavallo a été enlevé par les constitutionnels avec une grande bravoure. Les fortifications en ont été détruites, et elles ont servi à construire une redoute qui a été élevée avec une grande habileté.

C'est le colonel Pacheco qui a dirigé l'attaque sous les ordres du duc de Terceira.

Les constitutionnels n'ont perdu que 21 hommes tués et 74 blessés.

L'amiral Sartorius est arrivé le 19 avec son escadre.

Les opérations de l'armée Miguéliste deviennent de plus en plus languissantes. On parle de soulèvements dans l'intérieur du pays.

— Des lettres de la Havane, du 29 mars, reçues par voie des États-Unis, rapportent que le choléra faisait des ravages terribles dans cette colonie. Les listes publiques annoncent que dans la ville seule de la Havane, qu'il en mourait cinq cents personnes par jour; mais les lettres disent qu'il en mourait bien davantage. Il est interdit aux étrangers de sortir de la ville. La population noire paraît être cruellement atteinte par le choléra; un planteur a perdu sur son habitation 50 esclaves sur 200. Les affaires sont entièrement suspendues. On déplore la perte de M. Shaler, consul américain. Le fléau s'était aussi déclaré à Hatanzas, autre port de l'île de Cuba.

— M. Fétis fait connaître par la voie du *National* que sa nomination à la place de directeur du conservatoire de Bruxelles n'apportera aucun changement dans la rédaction de la *Revue Musicale*. Tous les articles sur l'histoire et la littérature de l'art musical seront écrits par lui, et le compte-rendu des représentations théâtrales, concerts, etc., sera rédigé comme par le passé par son fils, M. E. Fétis, qui conservera la direction du journal.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 MAI.

Le roi, accompagné du prince de Linange son neveu, arrivé hier à Bruxelles, et des généraux Desprez, Chasteler, d'Hane de Steenhuyze, etc., s'est rendu ce matin à onze heures au boulevard de Waterloo et y a passé en revue, sur la plaine qui avoisine la porte de Hal, quatre escadrons du régiment de guides qui ont ensuite défilé devant lui.

— Cette nuit, un assassinat, accompagné de vol avec effraction, a été commis vers minuit, place St-Géry, sur la personne de la noncée Jeanne Merlens, servante. Cette malheureuse a reçu vingt-et-un coups d'un instrument tranchant; elle vit encore, mais elle est dans un état désespéré.

Elle a désigné l'assassin qui, d'après son rapport, serait un nommé Joseph Yanbeerberghé, sergent

honoraire au 4^e régiment, déserteur depuis le 12 avril.

Le vol consiste en quelque argent monnoyé et une montre en argent.

Nous apprenons à l'instant que l'assassin vient d'être arrêté près de la porte de Schaerbeck. Il est blessé à la main.

— Le camp de Schilde doit être occupé avant le 10 par la brigade Langermann. De nombreuses baraques sont déjà élevées. On prépare dans le voisinage du camp des cafés restaurants et des boutiques de toute espèce d'objets. Pendant toute la durée du campement, il sera établi un service de voitures, d'heure en heure, avec Anvers.

— On écrit d'Anvers, 5 mai :

« On attend le roi le 8 de ce mois à St.-Nicolas, où il doit passer en revue une partie des troupes de la 7^e division, commandée par le général Buzen. Le lendemain le roi se rendra à Calloo et au Doel pour passer en revue le restant de la division. Il inspectera ensuite tous les forts de la rive gauche de l'Escaut et reviendra le soir à Beveren où à Anvers.

« M. le général Buzen traversera le fleuve demain pour préparer ses troupes à la visite qu'elles vont recevoir.

« Le temps le plus beau a favorisé la revue qui a eu lieu aujourd'hui sur la Place de Meer. Nos soldats se sont fait remarquer par leur belle tenue.

« Le brigantin le *Congrès* portant pavillon de commandant, parti ce matin, pour la première fois, de sa station devant la ville, a descendu la rivière et a mouillé devant le fort Ste-Marie (Caloo); 4 canonnières ont fait la même manœuvre; il ne reste devant la ville que le brigantin les 4 *Journées*. Il paraît que dans quelques jours le roi reviendra inspecter cette escadrille. »

— M. l'abbé Helsen vient d'adresser une nouvelle lettre à M. l'archevêque de Malines à propos de l'injonction qui lui a été faite par le prélat de rétracter, avant le 4 mai, ce que ce dernier appelle ses erreurs.

LIEGE, LE 7 MAI.

On lit dans le *Moniteur* :

« Plusieurs journaux persistant à dénaturer le caractère des tentatives faites pour remplacer le ministère actuel, nous croyons devoir, dans l'intérêt de la vérité, suppléer aux réticences et aux demi-révélation dans lesquelles on se renferme, et rétablir les faits dans leur exactitude.

« Ensuite des déclarations faites par les ministres, qu'ils ne croyaient pas pouvoir conserver leurs portefeuilles après ce qui s'était passé entre eux et la chambre, le roi chargea M. de Theux de composer un nouveau ministère, en convenant avec lui des premières démarches qu'il aurait à faire et des personnes auxquelles il s'adresserait.

« M. de Theux accepta sans objection cette mission dans les termes où elle lui était confiée; il s'adressa à MM. de Muelenaere, Dubus et Brabant, et fit rapport au roi, au bout de quelques jours, des réponses de ces messieurs et de l'inutilité de ses tentatives.

« Une discussion s'étant engagée dans les journaux sur la nature du mandat qu'avait reçu M. de Theux, et lui-même ayant eu à s'expliquer sur ce point, il déclara qu'il serait injuste de conclure de ce qu'il avait fait, avec des pouvoirs limités, à ce qu'il aurait pu faire muni de pouvoirs sans restrictions et sans limites.

« Les ministres ayant eu connaissance de ces allégations, dont la presse s'était occupée, insistèrent vivement pour que des pouvoirs illimités fussent donnés à M. de Theux; ce qui fut fait.

« Nous ignorons quels sont les obstacles qui, cette fois, empêchèrent l'honorable représentant de composer un cabinet nouveau: quoi qu'il en soit, d'après les faits que nous venons d'exposer et dont, sans crainte d'un démenti, nous affirmons l'exactitude, il y aurait plus que de l'injustice à attribuer aux ministres actuels la stérilité de la seconde mission confiée à M. de Theux.

« Nous terminerons ces explications par une réflexion fort simple: si les ministres avaient voulu conserver, comme on l'a dit, le pouvoir à tout prix, qui les empêchait de se rallier, comme beaucoup d'autres peut-être l'eussent fait, à l'amendement de la section centrale, expliqué surtout comme il le fut par ses honorables auteurs et par d'autres membres de la chambre? Qui les empêchait même, s'ils voulaient du pouvoir à tout prix, de se représenter à cette même chambre, ainsi que les y conviaient et bon nombre de représentants qui avaient appuyé l'amendement, et plusieurs organes de la presse? Singulier calcul d'ambition que celui d'hommes qui veulent du pouvoir à tout prix, et qui ne reculent pas devant une mesure dont le résultat doit être leur chute inévitable, s'il faut en croire les prédictions de ceux-là même qui leur reprochent leur ambition! »

Le *Journal de Commerce d'Anvers*, dont l'esprit inventif ne le cède à personne, quand il s'agit de servir ses amis les hollandais, au préjudice de ses amis les belges, s'était mis dans la tête l'autre jour, de faire croire à ses lecteurs que l'empereur Nicolas avait offert au roi de Hollande, de prêter pour les couvrir, le pavillon russe aux navires néerlandais. Voici le *Journal de Rotterdam* qui vient démentir cette nouvelle, dont personne n'a entendu parler de l'autre côté du Moerdyk. (*Voir aux nouvelles de Hollande.*)

Voici ce que nous lisons dans deux journaux anglais, à propos de la dissolution de la chambre des représentants.

EXTRAIT DU TIMES.

« Nous apprenons par les journaux de Bruxelles, que les chambres belges sont dissoutes. Nous ne saurions dire si les motifs allégués dans l'arrêté sont une justification suffisante de cette démarche; mais nous n'hésitons pas à déclarer que dans ces chambres belges, on a plus bavardé que dans deux assemblées législatives données d'Europe. La différence d'opinion qui s'est élevée entre le gouvernement et la législature, sur les relations extérieures du pays, est énoncée par le roi comme un motif pour ce nouvel appel aux électeurs. »

EXTRAIT DU GLOBE.

« Le roi Léopold a pris le parti décisif de dissoudre la chambre des représentants belges, et l'arrêté royal rendu à cet effet énonce clairement les raisons de cette dissolution. Il est certain que la chambre belge avait pris depuis quelque temps le plus méchant de tous les caractères, un penchant à empêcher ou à contrarier tous les actes administratifs, sans avoir aucune marche politique définie à appuyer ou à proposer à la place de ce qu'elle rejetait.

« On pense qu'une nouvelle élection de députés pourrait corriger ce penchant malencontreux, attendu qu'on s'attend à ce que les catholiques se jeteront du côté des ministres, contre le parti orangiste et les autres, dont le désir est de retarder indéfiniment tout ce qui pourrait tendre à arranger les affaires du pays, d'après un système qui ne s'accorde pas avec leurs vues. Le roi avait le pouvoir de dissoudre la chambre en entier ou en partie, et il paraît qu'il a adopté la mesure plus énergique d'un renouvellement intégral. La nouvelle session s'ouvrira le 7 juin, et il y a lieu de croire que, sous plusieurs rapports importants, la nouvelle chambre des représentants différera essentiellement, et quant à l'opinion et quant à la conduite d'un grand nombre de membres de la session précédente.

« Nos compatriotes à Bruxelles semble être fort belliqueux; les journaux de cette ville font mention de deux duels dans lesquels les combattans étaient Anglais. »

Voici la substance du projet de loi à l'égard des universités, qui a été présenté à la diète de Francfort par les cours de Vienne et de Berlin, et qui sera vraisemblablement adopté:

« Il y aura une police universitaire sous la direction des commissaires du gouvernement, chargée de surveiller la conduite des étudiants, et de faire des rapports sur tout ce qui se passe en ma-

tière politique; les poursuites auront lieu comme à la police civile.

« La juridiction universitaire cessera même pour les fautes de discipline. Seront expressément défendues les associations quels qu'en soient les noms et la tendance. Les étudiants qui se montreront avec des couleurs d'une corporation, seront punis de la prison, et s'ils font partie d'une *Landmannschaft* (société des compatriotes), ils seront exilés de l'université.

« Le bannissement prononcé comme punition pour des menées politiques s'étendra sur toutes les universités des pays allemands, de sorte que l'étudiant puni ne pourra continuer ses études nulle part; en outre, les commissions examinatoires n'admettront plus les étudiants qui ne sont pas munis de certificats de bonne conduite de la part des chefs universités où ils ont fait leurs études.

« Pour diminuer successivement les universités et les transporter dans les villes capitales, on a dit-on, l'intention d'oter aux universités des petites villes le droit de promotion et d'examen, en sorte que l'étudiant ne pourra prendre ses degrés que dans la capitale. »

On écrit de Steyen (Limbourg), 2 mai :

« Un événement déplorable vient de réduire à la misère une grande partie des habitants de cette commune; le feu a éclaté au hameau de Mees hier vers 10 heures du matin, dans des maisons, onze écuries, douze granges, sont devenues la proie des flammes. Bétail, chevaux, récolte, meubles, effets, n'a pu être sauvé.

« D'après les renseignements que la justice a pu obtenir, il paraît que le feu a pris par une chaudière qui avait été placée dans une écurie par la servante d'une de ces habitations.

« Les pertes sont considérables, rien n'était assuré. »

— Un individu en conduisant une voiture sur la route de Liège à Limbourg, a eu la tête écrasée par l'angle d'une route, sur le territoire de la commune de Bilstain, et a été sur-le-champ.

Aucune information n'ayant pu faire reconnaître cet homme nous sommes invités à donner son signalement :

Taille 5 pieds 5 pouces, visage ovale, front haut, yeux bruns, cheveux et sourcils châtains, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, ayant une blouse en toile blanche, chemise de toile blanche, gilet de cachemire blanc, en drap bleu, pantalon d'étoffe à ligne, des bottines et peau noir.

— On vient de découvrir en France un nouveau genre de fraude à laquelle se livrent plusieurs meuniers du département de l'Orne, pour augmenter le poids et le volume de la farine. Sans réfléchir au danger que pourrait présenter une telle falsification, ils mélangent avec la farine du sable mer et du sable jaune. Dernièrement, informé de ce fait, M. le procureur du roi de Domfront, accompagné d'un d'inspection, s'est transporté au moulin de la commune d'Épinay-le-Comte: il y a trouvé 42,000 livres pesant de farine, et l'inspection de plusieurs sacs de farine a constaté de la manière la plus évidente la présence de cette matière. Le meunier a été arrêté immédiatement, ainsi que le moulin, près Domfront, coupable du même genre de fraude.

— Pour la première fois, quelques pièces de l'emprunt belge ont été négociées ces jours derniers à la bourse d'Amsterdam à 85 1/8.

DERNIERES NOUVELLES DE CONSTANTINOPLE.

A la suite du retour de M. de Varennes à Constantinople, le 14 avril, le bruit s'est répandu qu'Ibrahim a fait effectuer un mouvement de troupes. Dans le tableau des généraux de l'empire qui vient d'être publié par le *Journal de la Porte*, Méhémet-Ali est désigné comme gouverneur de l'Égypte, de la Syrie, de Damas, delep et de l'île de Candie. Son fils est maintenant à la tête du gouvernement de l'Abyssinie.

Le grand conseil du divan s'est formellement prononcé contre la cession de Romah. Cette résolution a été communiquée à Ibrahim. On craint que le pacha ne soit mécontent et ne recommence ses hostilités.

MESSAGERIES. — POSTES.

Trois séances ont été employées aux plaidoieries devant le conseil de cassation de l'affaire concernant les postes et les messageries, relativement au droit de 25 centimes que les messageries de relais continuent à exiger en vertu de la loi abrogée de 1810, an XIII.

Les arguments n'ont manqué de part ni d'autre; tous ont été développés et soutenus avec talent par MM. Barbançon, Goulet et Mascar.

D'après ce que nous avons entendu pendant ces débats, nous pensons que la solution de cette importante question ne se trouve, comme on l'a prétendu, ni dans la cons-

tion de l'an III, ni dans celle de l'an VIII, encore moins dans la loi fondamentale, mais bien dans la charte belge, art. 143 et 138.

Vainement a-t-on argumenté de ce qui se passe en France, pour soutenir légal et constitutionnel ce qui se fait chez nous; vainement a-t-on dit que les dispositions et les principes écrits dans notre charte étaient en tout conformes à ceux de la charte française; qu'en conséquence la question était jugée d'avance contre les messageries. Vainement, enfin, a-t-on défendu ce considérant si remarquable par la fausseté du principe sur lequel la cour d'appel s'est appuyée, et ainsi conçu :

« Attendu que, dans le cas même où l'indemnité dût être envisagée comme une rétribution dans le sens de l'art. 113, elle n'en devrait pas moins être continuée au profit des maîtres de postes, aux termes de l'article 113, par la raison qu'elle est établie par une loi. »

A la cour royale, M. l'avocat-général Defacqz, dans un discours remarquable, a combattu, comme organe de l'administration intéressée dans la question, le système des messageries : il n'a pas considéré la constitution comme violée par ce fait de la part des maîtres des postes, qu'ils exigent des messageries et à leur profit, une rétribution de 25 centimes, prohibée par l'art. 112 ainsi conçu :

« Lors les cas formellement exceptés par la loi, aucune rétribution ne peut être exigée des citoyens qu'à titre d'impôt au profit de l'état, de la province ou de la commune. Il n'est rien innové au régime des polders et watteringen, lequel continuera à être régi par la législation actuellement en vigueur. »

Cependant il nous semble que ces dispositions sont positives; quels que soient les raisonnements que l'on emploie pour démontrer la constitutionnalité de la loi du 15 veno-lose an 13, et la légalité de la rétribution qu'elle établit, nous croyons qu'on se trouvera toujours en présence du texte de cet article.

On a prétendu que le droit de 25 centimes n'est pas un impôt quand de nombreux décrets le qualifient tel; quand les ministres déclarent eux-mêmes que c'est un impôt qui profite à l'état, en ce sens qu'il sert à indemniser les maîtres de postes.

Et ce droit s'il n'est pas un impôt, du moins on ne peut nier qu'il ne soit une rétribution. Or, de quelque nature que soit une rétribution exigée des citoyens, elle est évidemment contraire à l'esprit et au texte de l'art. 113 et par suite elle le viole ouvertement.

Pour avoir le droit d'exiger même un denier d'un citoyen, sous l'empire de notre constitution, il faut que ce droit réunisse les conditions suivantes : La rétribution doit être exigée à titre d'impôt, au profit de l'état, de la province ou de la commune; mais du moment que la demande est faite à un citoyen à tout autre titre, il peut incontestablement en refuser le paiement. S'il en était autrement, les abus du régime hollandais existeraient encore, et se trouveraient en présence des bienfaits de notre constitution.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Bréda, le 6 mai. — On apprend de la Zélande qu'il s'agit de construire encore d'autres fortifications sur les deux bords de l'Escaut inférieur, et notamment sur la hauteur de Nenzen et d'Ellewoutsdyk où des ouvrages considérables seront élevés.

— On lit ce qui suit dans le *Journal de Rotterdam* :

« Le bruit que le gouvernement russe accorderait aux navires hollandais la protection de son pavillon et de papiers russes, paraît mériter peu de foi ou du moins avoir grandement besoin de confirmation. On nous a positivement assuré que rien de certain n'a transpiré sur une pareille faveur, et que les consuls russes en Hollande n'en savent rien. Quand même tous les bâtimens hollandais qui ont hiverné en Russie, auraient joué en retournant chez eux avec des chargemens russes, de la protection du pavillon russe, il ne s'ensuit pas que le gouvernement russe accordera son pavillon à tous les navires hollandais; il paraît même que les formalités qu'on exige en Russie pour obtenir le pavillon et des lettres de mer russes, rendent cette concession tout-à-fait impossible. (J. de Bréda.) »

La Haye, le 3 mai. — Le chargé d'affaires des Etats-Unis, M. Davezai est parti pour Rome où il passera quelque temps.

— On prétend qu'on délibère sur des nouvelles instructions à envoyer à M. Dedel.

— On mande de Lillo que la garnison du fort de Liefkenshoek a été échangée.

— On écrit de Zélande qu'il n'y a pas eu de changement dans la position de la flotte dans l'Escaut; seulement de temps en temps des canonniers se rendent à Flessingue, pour faire des réparations. Un jeune Anglais qui se dit ancien officier, a été renvoyé de la Flandre zélandaise à Flessingue, d'où il a été pareillement renvoyé, parce que ses papiers n'étaient pas en règle.

BUDJET DE LA VILLE DE LIEGE
POUR L'EXERCICE 1833. (Suite.)

TITRE SECOND. — DÉPENSES ORDINAIRES.

NATURE DES DÉPENSES	Sommes proposées par l'administration locale.
CHAPITRE PREMIER. — Administration municipale.	
<i>Traitemens et frais de bureau, police, sûreté, salubrité, travaux d'entretien.</i>	
§ I ^{er} . Traitemens et frais de bureau.	
Au bourgmestre.	Fr. 6350
Aux quatre échevins.	6772
Traitement du secrétaire.	3175
Idem des buralistes, savoir :	
Secrétariat.	
1 chef de bureau.	1500
1 premier commis sous chef.	1,146
3 expéditionnaires.	2,286
Bureau militaire.	
1 chef de bureau.	1,650
Comptabilité.	
1 chef de bureau.	1,800
1 expéditionnaire.	480
Police, logemens militaires, 4 commis.	1,062
Etat-civil, 4 commis.	4878
1 garçon de bureau-commissionnaire, un huissier audencier, le concierge et l'afficheur.	1,798
1 surnuméraire au secrétariat, gratification pour travaux extraordinaires.	400
Frais de bureau, feu et lumière, impressions, timbre des registres de l'état-civil, journ. etc.	10,500
Traitement du receveur municipal.	4,000
Idem de l'architecte voyer.	3,175
Idem du 1 ^{er} inspecteur des travaux publics.	1,480
Idem du 2 ^e idem idem.	1,060
Idem de l'inspecteur des fontaines et pompes à incendie.	600
Pour levée du plan des conduits souterrains des fontaines, sur l'échelle cadastrale avec rapport détaillé.	240
Traitement du créneur pour la conservation des eaux.	214
Entretien du mobilier de l'hôtel-de-ville.	500
§ II. Police.	
Traitement de 4 commissaires de police.	7,200
Pour leurs frais de bureau.	2,400
Traitement de 40 agens de police.	8,400
Frais de patrouilles extraordinaires pendant les longues nuits d'hiver.	500
Dépenses des détenus à la chambre d'arrêt municipale.	200
Idem par jugement du tribunal de simple police.	150
Frais des autopsies cadavériques.	100
§ III. Sûreté.	
Compagnie de pompiers, solde, etc.	13,000
Idem, idem habillement annuel.	2,750
Entretien des pompes à incendie, primes, etc.	1,000
Entretien de deux nacelles de sauvetage.	400
Dépenses de la garde civique, savoir :	
Solde des tambours.	3,200
Equipement des gardes indigens.	3,000
Subside aux légions.	5,000
Eclairage de la ville.	36,000
§ IV. Salubrité.	
Balayage et nettoyage de la ville.	10,000
Entretien des fontaines et pompes publiques.	2,500
Entretien et curage des ports, canaux et égouts.	8,500
Entretien des réceptacles et latrines publiques.	500
Hospice de santé pour les femmes au palais.	3,000
§ V. Bâtimens communaux.	
Entretien des bâtimens communaux, savoir :	
l'hôtel-de-ville, la grande halle aux viandes, les entrepôts de St-Thomas, l'ancienne église Ste-Ursule, l'ancien arsenal place Ste-Barbe, l'Abattoir, le couvent des Récollets; la halle de St-Séverin, les écoles et magasin à Saint-Pierre, l'école de St-Christophe, la Halle-des-Drapiers, divers dépôts de pompes à incendie, etc.	2,800
Contributions de ces bâtimens.	280
Assurance contre l'incendie desdits bâtimens.	574
Entretien du mobilier des halles.	300
Entretien des horloges.	300
§ VI. Bâtimens militaires.	
Entretien des casernes et bâtimens militaires, savoir : les bâtimens de St-Laurent, la caserne des écoliers, celle du palais, les bâtimens de Ste-Agathe.	6,350
Loyer de l'ancien couvent de Ste-Agathe, ci-devant destiné pour l'infirmerie militaire et la chambre des molades.	1,200
Loyer d'un bâtiment pour magasin militaire.	1,272
Assurance contre l'incendie des bâtimens militaires.	765
Fourniture et entretien du mobilier des écuries des casernes.	500
Entretien des corps de garde.	350
Entretien de la caserne de la gendarmerie.	425

§ VII. Petite voirie.

Entretien des pavés et chemins vicinaux, petite voirie.	8,500
Idem des promenades.	850
Idem des quais, ponts et murs d'eau.	4,000
Idem des clôtures de la ville.	100

CHAPITRE II.

Bienfaisance, culte, instruction publique, sciences et art, commerce.

§ I^{er}. Bienfaisance.

Entretien des mendians aux dépôts et colonies.	9,000
Subside à la société maternelle.	1,050

§ II. Culte.

Logement aux desservans de St-Antoine, St-Gilles et St-Vincent.	4,439	15
Traitement supplémentaire à 15 vicaires, qui ne touchent que 100 florins du gouvernement; dont 3 de Saint-Nicolas, 2 de Saint-Pholien, 1 de Saint-Remacle, 1 de Saint-Antoine, 2 de Sainte-Foi, 1 de Sainte-Marguerite, 1 de Sainte-Walburge, 1 de Saint-Christophe, 1 de Saint-Gilles et 2 de Ste-Véronique.	5,079	36

§ III. Instruction publique.

<i>Collège municipal, traitemens des professeurs,</i>	
1 professeur de rhétorique.	2,540
1 idem de mathématiques.	2,330
1 régent de 2 ^e classe.	2,220
1 idem de 3 ^e classe.	2,050
1 idem de 4 ^e classe.	1,800
1 idem de 5 ^e classe.	1,270
1 idem de rhétorique française et d'histoire.	2,050
1 idem de 2 ^e française et d'histoire.	2,050
1 idem de langue allemande.	2,050
1 idem d'arithmétique, physique et chimie.	1,480
1 idem de dessin.	1,270
1 idem ecclésiastique.	740
1 maître d'étude surveillant des classes.	635
Salaires du concierge et chauffage des classes.	700
Pension à M. Willems.	1,270
Idem à M. Ista.	635
Idem à M. Charmant.	2,416
Prix aux élèves du collège.	500
Frais de bureau de la commission.	200
Entretien des bâtimens et du mobilier.	650
<i>Académie de dessin. Traitemens des deux professeurs.</i>	
Idem. Prix aux élèves.	3,174
Idem. Entretien du mobilier.	200
Idem. Entretien et achats de modèles et dessins tant pour l'académie que pour le collège.	150
Idem. Traitement du concierge surveillant et chauffage.	400
Idem. Loyer du local.	465
Idem. Loyer du local.	846
<i>Écoles primaires gratuites. — Traitement par moitié avec le gouvernement de quatre instituteurs en chef, quatre sous-maîtres et dix secondsans.</i>	
Prix aux élèves desdites écoles et prix de concours extraordinaires.	500
Fourniture de papiers, plumes, chauffage, etc.	1,000
<i>Écoles gratuites de filles et écoles gardiennes pour les deux sexes, savoir :</i>	
Frais de 1 ^{er} établissement d'une seconde école.	1,600
Mobilier.	400
Traitement du personnel des deux écoles de filles.	5,000
Entretien du mobilier des écoles gratuites et gardiennes.	600
Leçons de religion dans les écoles gratuites et gardiennes.	500
Nourriture des enfans admis aux deux écoles gardiennes municipales.	1,600
Subside à l'école gardienne de Saint-Nicolas.	850
Idem, idem de Sainte-Véronique.	400
Idem de Sainte-Foi.	400
Subside à M ^{de} . de Beauvoir pour son école gratuite de filles.	210
Idem à l'école primaire de Sainte-Véronique.	210
Idem, idem de Sainte-Walburge.	200
Idem, idem protestante allemande.	100
Idem aux écoles chrétiennes.	800
Subside à l'institut des sourds-muets.	420
Ecole industrielle, traitement des 3 professeurs.	2,400
Idem traitement du portier, feu, lumière et fourniture pour les expériences et aux élèves, entretien du mobilier.	1,200
Subside à la société pour favoriser l'industrie élémentaire.	300
§ IV. Sciences et arts.	
Subside annuel au conservatoire royal de musique.	8,465
Loyer du local occupé par ledit conservatoire.	950
Subside annuel à la société d'horticulture.	200
Idem pour l'exposition bis-annuelle de tableaux des peintres vivans.	3,000
Idem annuel pour la salle de spectacle.	6,000
§ V. Chambre de commerce.	
Traitement du secrétaire, du concierge et frais de bureau.	900

CHAPITRE III. — Dettes.

Rentes perpétuelles, emprunts, pensions.

§ I^r. Rentes perpétuelles.

Echéance de la rente constituée au 31 déc. 1832.	107,522	—
Intérêts non-acquittés 9 ^e 10 ^e de l'échéance de 1817	2	83
Id. échéance 1828.	237	94
Id. Id. 1830.	1,078	54
Fonds d'amortissement.	31,746	—
Rente sur la Halle des Drapiers.	156	70
Rente sur l'ancienne église Ste.-Ursule.	264	55
Id. sur partie du béguinage St.-Christophe.	204	75
Id. sur l'ancienne chapelle St.-Michel.	349	85
Id. sur l'ancienne église St.-Thomas.	1,407	40
Redevance annuelle à la société Roland pour 1832 et 1833.	600	—

§ II. Emprunt du 20 septembre de 1830 de 10,000 fls.

Remboursement, 3 ^e 10 ^e et intérêts.	2,962	96
--	-------	----

§ III. Pensions.

Pension à débêche, Sacré, Augustin et V ^o Pérée.	1,269	84
id. à la dame V ^o Velez.	740	74
id. à Fanton et Ledent.	846	56
Gratification au S ^r Mathelot, ancien employé.	425	—
Id. au S ^r Detilleux, anc. agent de pol.	425	—
Id. au S ^r Everard, ancien employé.	425	—
Id. au S ^r Simon, anc. inspect. de pol.	400	—

CHAPITRE IV. — Dépenses imprévues, fêtes publiques, service militaire.

Dépenses imprévues, fonds dont l'emploi devra être autorisé par le conseil de régence avec approbation des états-députés.	4,000	—
Dépenses à la disposition du bourgmestre.	300	—
Fêtes publiques.	1,200	—
Avances pour logement et nourriture des militaires et gardes civiques.	2,000	—
Idem pour transport des détenus et militaires malades.	800	—

Récapitulation.

Revenus et recettes extraordinaires.	637,266	18
Dépenses ordinaires.	442,619	13
Reste disponible.	194,647	5

(La fin à demain.)

MÉPHISTOPHELES. — Sommaire des articles du n^o du 5 mai. — Chronique théâtrale. — Nouvelle guerre de Troie. A bas Lucrèce Borgia. — L'abboné Borgne, mais qui n'est pas camus, attendu qu'il a un pied de nez. — Le collège et la confession. — Histoire du dernier duel. — Avis important. — Annonces.

VILLE DE LIÈGE. — PATENTES.

Les bourgmestre et échevins, informent les contribuables qu'ils peuvent retirer au bureau des répartiteurs à l'hôtel de ville, dans le terme de deux mois et huit jours, les patentes qui les concernent pour l'exercice de 1833. Le bureau est ouvert à cet effet, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Liège, le 3 avril 1833.

Le bourgmestre, Louis JAMME
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 6 mai.

Naisances: 3 garçons, 4 filles.

Décès: 3 garç., 1 fille, 1 homme, 3 femmes, savoir: Henri Joseph Thiernesse, âgé de 54 ans, journalier, rue Roture, époux de Marie Jeanne Deflandre. — Marguerite Dupont, âgée de 64 ans, couturière, rue Neuve, veuve de Joseph Hendrity. — Anne Catherine Nonbrange, âgée de 61 ans, rue Bergère, veuve de Toussaint Joseph Braby. — Catherine Renard, âgée de 42 ans, rue Bressoux, épouse de Henri Joseph Wilkin.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE

Spectacle extraordinaire.

Jeudi, 9 mai 1833, pour la clôture définitive, la dernière représentation de *Kiouny ou l'éléphant et le pays*, pièce en quatre actes à grand spectacle mêlée de chants, précédée par la première représentation de *la Famille du Baron*, vaudeville en un acte de M. Scribe. Le spectacle commencera par *Frontin-Mari-Garçon*, vaudeville en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SUCCESSION COLLETTE.

Les prétendants à cette succession peuvent s'adresser à M. MOUTIER, quai d'Avroy, n^o 864, possesseur de la généalogie.

A VENDRE les OUTILS dont le détail suit: un grand tour avec ses accessoires, une machine à percer, plusieurs étaux, une bigorne, filières diverses, limes, etc. S'adresser au n^o 542 bis, faubourg St. Gilles. 291

Au GASTRONOME, Pont-d'Ile, n^o 26, on a reçu et l'on sera constamment fourni tout l'été de PATÉS de foies gras de Strasbourg, et terrines de toutes grandeurs; truffes du Périgord, conservées en bouteilles, dont on garantit la qualité; jambons de Mayence, bœuf fumé de Hambourg, saucissons de Lyon, de Francfort et autres; côtelettes et pieds de cochon truffés, huile d'olive surfine, daubés assorties essence d'anchois et diverses sauces anglaises, fromages étrangers, etc., etc. 290

M^{me} GEORGE, DE BRUXELLES,

Annonce son ARRIVÉE en cette ville avec un bel ASSORTIMENT de SOIERIES et GUINGAMS en toutes couleurs, application de Bruxelles; indiennes suisses, schals, mousseline, basin, percale, une grande partie de tapis de table, etc. Elle continue à ÉCHANGER comme les autres années, et se transportera chez les personnes qui lui feront l'honneur de la demander. Elle prie les personnes de vouloir bien lui laisser leurs adresses, étant seule. Elle est LOGÉE à L'HOTEL DU GRAND CERF, rue du Dragon-d'Or. 287

A LA FABRIQUE DE CHAPEAUX IMPERMEABLES,

rue Porte St.-Léonard, n^o 659, à Liège.

Voulant cesser la chapellerie, l'on y vend les chapeaux en feutre, première et seconde qualités, à des prix si moindres, qu'ils sont en dessous de ceux de fabrique. 843

ARDOISES du moulin Ste.-Anne de FUMAY.

A. DISCRY, commissionnaire, quai sur Meuse, n^o 940, prévient le public qu'il vient de recevoir une grande quantité D'ARDOISES du Moulin, première qualité qu'il VEND à un prix modéré.

Il composera pour des fortes parties.

Le magasin sera constamment bien fourni et le camionnage en ville se fera gratis. 140

A VENDRE au n^o 569, rue Féronstrée, des ARDOISES de Tourailles ayant servi. Idem une CUVE en bois avec une crane de cuivre et 3 cercles de fer. 219

Les possesseurs des ACTIONS gagnantes des n^o 14155, 169512, 169662, 140705, 6125, 136700, 141174, 140874, 141024, de la vente de Roguzno et Nitznion, qui a eu lieu le 27 novembre a. p. et qui sont encore en retard, sont priés de les faire présenter infailliblement jusqu'au 14 de ce mois, soit à Liège, chez M^r J. J. CORDONNIER, agent d'affaires, rue de la Rose, n^o 475, ou au bureau des soussignés pour recevoir leur montant, ce terme étant écoulé, ils auront à attribuer à eux mêmes la perte y résultante. Mayence, le 27 avril 1833.

Léopold DEUTZ et compagnie. 292

VENTE PAR LICITATION.

Le jeudi 23 mai 1833, à trois heures de relevée, les héritiers de Jean Vanherck et Marguerite Lemaire, son épouse, feront VENDRE publiquement aux enchères et par licitation, par le ministère du notaire PARMENTIER, en son étude, place de la Comédie, à Liège, les biens immeubles, ci-après désignés:

Deux maisons n^o 234 et 235, situées au faubourg Ste.-Marguerite à Liège, en lieu dit au Chêne, avec cours, étables, jardins, vergers et collages, d'une contenance ensemble de 1 bonnier métrique (22 verges grandes 18 petites) le tout occupé et exploité par J. Vanherck, veuve Legrand. S'adresser audit notaire PARMENTIER, pour prendre connaissance du cahier des charges de cette vente. 139

Le mercredi 15 mai 1833, trois heures de relevée, VENTE en l'étude de M^e PARMENTIER, notaire à Liège, place de la Comédie, d'une grande et belle MAISON, sise à Liège, quai sur Meuse à l'eau, n^o 946, appartenant à M. Edouard Pérard. — On accordera de grandes facilités pour le paiement. — S'adresser pour voir les lieux et connaître les conditions de la vente audit M^e PARMENTIER, notaire, dépositaire des titres. 139

Jolie MAISON à LOUER, rue Ste-Claire, n^o 123. S'y adresser.

VENTE CONSIDÉRABLE DE BOIS.

Jeudi 9 mai 1833, à 2 heures de relevée, sur le rivage de Chokier, M^e DELVAUX, notaire, fera une vente très-considérable de bois, consistant en une belle partie de poutres et vernes, propres à la bâtisse, aux houillères et à autres usages, une grande quantité de beaux gros chênes et hêtres; étançons; jantes, rais; planches de bateaux, etc., etc. Au comptant.

PROVINCE DE LIÈGE.

Travaux publics. — Adjudication,

Le 18 du courant, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères, des ouvrages à exécuter en maçonnerie et plâtrage aux toits et aux bâtiments dépendans du pont à bascule d'Ayeneux, sur la route de deuxième classe, numéro 15, de Liège vers Aix-la-Chapelle.

Le devis d'après lequel il y sera procédé est déposé à l'hôtel du gouvernement et aux bureaux de M. l'ingénieur en chef, où l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignements nécessaires. A Liège, le 4 mai 1833.

Mme. GILLON-NOSENT, Pont-d'Ile, n^o 32, de retour de Paris, a l'honneur d'informer qu'elle en a rapporté et qu'elle en reçoit encore chaque jour, des assortiments d'objets les plus nouveaux et les plus distingués, EN ETOFFES, SCHALS, QUINCAILLERIE FINE et PARFUMERIE.

Les choix qu'elle a faits en MOUSSELINE, JACONAS, TOILES IMPRIMÉES, GUINGAMS, etc., ne laissent rien à désirer; on trouvera donc chez elle, à des prix très-moindres, un bel assortiment de SCHALS RICHES, 5/4 et 6/4, en thibet, brochés et imprimés; SCHALS-TENTATION, HERNANI, et en crêpe; — ECHARPES Damasquinées et autres de divers genres; — FICHUS nouveaux dits BORGIA et autres; — CRAVATTES en soie et en mousseline; — SAUTOIRS, VOILES en tulle et en gaze; — SACS brodés, SACS A LA LUCRECE et à la MARIE-STUARTS; — GANTS de toute espèce, — BAS de coton gris et noirs, Bas de coton blanc, uni et brodéquin; — Jupons en piqué blanc, avec bordures; — GILETS de toutes couleurs en soie, cachemire, poils de chèvre, et piqué, — GROS DE NAPLES, PERSANE, MARCELINE, et ALEPINE noire; — Elle a reçu aussi un nouvel assortiment d'Ombrelles et de Parapluies, D'OBJETS en BRONZE, de BIJOUX dorés, de petits FLACONS décorés, et quantité d'autres objets élégants et de bon goût.

() Jeudi 9 mai 1833, à 2 heures, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, à Liège, une FERME située à Horion Hozémont, avec sept bonniers métriques de jardin, prairie et terre à labour. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire.

A VENDRE de rencontre deux cuves et deux refroidissoirs de brasserie. S'adresser au n^o 1143, rue Roture. 222

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Paris' du 4 mai. — Rentes, 5 p. 0/0, 102 80 — 4 1/2 p. 0/0, 00 00. — Rentes, 3 p. 0/0, 77 85 — Actions de la Banque, 0 00 00. — Certificat Falconnet, 92 15 — Emprunt royal d'Espagne, 00 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Empr. romain, 88 1/2. — Empr. belge, 00 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 3 mai. — Dette active, 45 5/16 00; — idem différée, 4 1/8 0/0 — Bill. de change, 19 7/8. — Syndicat d'amort., 77 5/8 00; idem 3 1/2 p. 0/0, 63 7/8. — Rente remb., 2 1/2 p. 0/0. — Act. de la Société de commerce, 88 3/8. — Rus. Hop. et C^e, 97 1/4 et 00; idem ins. gr liv., 00 0/0 00; idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 p. 0/0, 00 0/0 à 00. Métalliques, 00 0/0. — Naples Falc., 83 1/2. — idem à Lond., 00 0/0 00. — Perp. à Amst., 00 0/0. — A. R. 1^{re} levée, 00 0/0. — Rente perp., 67 3/8. — Lots de Pologne, 0. — Brésil., 00 0/0 00 — Grecs 2^e levée, 00 0/0 à 0/0 — Cont-guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00 00.

Bourse d'Anvers, du 6 mai.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 0/0 0/0 av.	A	
Londres.	12 17 1/2	A	12 12 1/2 A
Paris.	47 1/8		46 7/8 46 3/4 A
Francfort.	35 15/16	P	35 13/16 35 5/8
Hambourg.	35 3/8		35 3/16 35 1/16 A

Escompte 4 0/0 0/0.

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0
	Empr. de 12 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	86 A.
	Empr. de 48 mill.,	00 0/0.
	Dette active,	98 1/2 A.
	Oblig. de Entr.	00 00
Hollande.	Dette active,	2 1/2 00 0/0.
	Oblig. synd.	4 1/2 00
	Rent. remb.	2 1/2 84 et 90 1/4 A.

Arrivages au port d'Anvers, du 5 mai.

Le schooner hanovrien Karel, cap. Stuurman, venant de Messine, chargé de fruits. L'éver hanovrien vyf Gezusters, cap. Wieben, venant de Rotterdam, chargé de cendres, pour Bruxelles. L'éver danois Diana, cap. Pieper, venant de Westhoorn, chargé d'avoine. La galéasse hanovrienne Gebina, cap. Gerdes, venant de Leer, chargée de cendres, pour Bruxelles. La galéasse danoise Emanuel, cap. Teikelsen, venant de Kolding, chargée d'avoine. Le koff oldenbourgeois Elsflether Liebe, cap. Oltman, venant de Brémen, chargé de huile, tabac, etc. Encore 12 navires en vue, tous chargés de céréales d'un tonnage très médiocre.

Bourse de Bruxelles, du 6 mai. — Dette active belge, 46 3/4. — 24 millions, 86 1/8 A. — Dette active hollandaise, 46 0/0 P.

Prix des grains au marché de Liège du 6 mai.

Froment l'hectolitre,	14 francs 26 cent.
Seigle, id.	40 52

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège